

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
*EXTRAIT* du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	3
non participé au vote	0
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 décembre 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis SANS PUBLIC dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Morgan BERGER, Maire.***

*Cette séance s'est déroulée dans le strict respect des consignes sanitaires (gel, distance physique, aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes), et diffusée sur Facebook et sur le site de la Ville de Cognac.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – M. Gilles PREVOT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – M. Florent RODRIGUES – Mme Sylvie GAUTIER – Mme Christine BAUDET – M. Patrice BOISSON – Mme Brigitte DESUCHE – M. Yoann BASSON – Mme Bernadette BOULAIN – M. Valentin ROUGIER – M. Dominique VERRIER – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Dominique DAIGRE – Mme Yasmin UVEAKOVI – M. Romuald CARRY – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – M. Damien BERTRAND -

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Carole VANDEVOORDE (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – Mme Aurélie PINEAU (donne pouvoir à M. Gilles PREVOT) – Mme Carole PLEDRAN (donne pouvoir à Mme Nadège SKOLLER) –

M. Valentin ROUGIER est nommé secrétaire de séance.

CONVENTION DE PARTENARIAT  
VILLE DE COGNAC  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE CHARENTE

2020.150

La Ville de Cognac et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente (CCI Charente) ont décidé de renforcer leur partenariat pour coordonner l'ensemble de leurs actions en faveur du commerce local.

Ce projet de convention est né avec la volonté de procéder au recrutement d'un nouveau manager de Centre-Ville en concertation avec la CCI et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, recrutement pour lequel un financement de 30 % du salaire chargé est assuré par la CCI Charente.

Au-delà de ce financement, il semble opportun de se concerter pour mener des actions à destination des commerces locaux, au-delà de l'animation ou encore des dispositifs propres à la Ville (notamment Action Cœur de Ville) ou de la CCI Charente.

Après avis de la Commission Vie Commerciale de Centre-Ville et Vie des Quartiers, réunie le 08 décembre 2020,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**AUTORISE M. le MAIRE à signer le projet de convention tel que présenté en annexe ainsi que tout avenant à intervenir sans nouvelle délibération.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Morgan BERGER